



Bell Esther Aurélie affirme que son nouveau-né a disparu immédiatement après sa naissance le vendredi 31 mars 2023 à l'hôpital Laquintinie de Douala.

C'est notre consœur Mimi Mefo qui rapporte cette information sur son site internet. A l'en croire, Aurélie a donné naissance à un bébé le 31 mars dernier vers 1 heure du matin. Mais elle n'a jamais mis l'œil sur son rejeton. Elle a été informée par les sages-femmes que le bébé était mort à la naissance et avait été jeté dans une fosse septique.

Aucun doute, Aurélie pense alors que son bébé a simplement été volé. **« J'ai accouché il y a trois jours. Le personnel médical m'a dit plus tard que le bébé avait été jeté dans une fosse septique »**, a déclaré douloureusement la pauvre mère à Mimi Mefo.

« Je suis arrivée à l'hôpital Laquintinie à 22 heures. J'avais très mal et je saignais abondamment. J'ai ensuite été admise en salle d'accouchement. Plus tôt, j'étais arrivée à l'hôpital avec mon mari, ma mère et ma belle-sœur. L'accès à la salle d'accouchement leur a été refusé. Ils ont dit que les visiteurs n'avaient pas le droit d'entrer dans la salle d'accouchement », a raconté l'infortunée.

Et de poursuivre : **« Je me suis retrouvée seule lorsqu'une sage-femme est venue me voir en se présentant comme Ariel. Elle m'a aidée à accoucher puisque j'étais enceinte de**

huit mois. Mais avant cela, elle m'avait rappelé que je mets au monde prématurément et que si l'enfant sort vivant, il sera mis en couveuse mais s'il meurt, ma famille et moi revenions avec le cadavre. J'ai dit, que la volonté de Dieu soit faite ».

«J'ai ensuite donné naissance à mon bébé normalement, sans opération. Après cela, j'ai été nettoyé. Tout ce qu'ils m'ont dit, c'est que l'enfant est sorti en morceaux. J'ai commencé à pleurer. Ils ont convaincu mon mari et ma belle-sœur avec certains documents, leur demandant de remplir des formulaires au lieu de leur présenter les restes ».

Elle a accouché du bébé par une sage-femme de l'hôpital Laquintinie nommée Ariane Fabiola Tcheuenden Kemogne. Elle et ses collègues qui étaient en charge de l'accouchement ont continué à affirmer que l'enfant avait été jeté dans une fosse septique.

La jeune femme dit être bouleversée. Et en plus, elle est maintenue à l'hôpital pour factures impayées.

La famille envisage de porter l'affaire devant le bureau du procureur pour demander justice. Interrogé par Mimi Mefo, un avocat chargé de l'affaire a indiqué qu'aucune loi ne donne à l'hôpital le droit d'enterrer ou de se débarrasser d'un bébé « décédé » sans le consentement des parents. ***« Ils n'ont pas le droit d'enterrer sans le consentement de la famille à ma connaissance, c'est-à-dire si le bébé est mort comme ils le prétendent »***, a-t-il déclaré.

Une affaire similaire à celle de [vanessa Tchatchou](#). Le 20 août 2011, le bébé de cette dernière [disparaît mystérieusement](#) quelques heures seulement après sa naissance, à l'hôpital gynéco obstétrique et pédiatrique de Ngousso.